

REGION WALLONNE

Le Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings

Arrêté ministériel approuvant la modification de la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Dison

Vu le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine (CWATUP), notamment l'article 7 ;

Vu le Code de Développement territorial, les articles D.I.10 et D.I.17 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 juillet 2017 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 août 2017 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM);

Vu l'arrêté ministériel du 20 octobre 2016 approuvant la modification de la composition de la CCATM de Dison ;

Vu la délibération du conseil communal du 19 juin 2017 actant une modification dans la composition de ladite commission ;

Vu la démission de Madame Marie-Dominique WILLEMS-DARIMONT en date du 3 février 2017 de son poste de membre effectif représentant le secteur privé au sein de la Commission ;

Considérant que le conseil communal a désigné Monsieur Stephan DUCHESNE, actuel suppléant de Madame Anny BLEYFUESZ, pour continuer le mandat de Madame WILLEMS-DARIMONT ;

Considérant que la procédure de modification de la composition de la CCATM respecte les dispositions de l'article 7 du CWATUP et de la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 ;

ARRETE :

Article 1^{er} – La composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de Dison est modifiée suivant la proposition contenue dans la délibération du conseil communal du 19 juin 2017.

En conséquence, il est mis fin aux mandats de membre effectif du secteur privé de Madame Marie-Dominique WILLEMS-DARIMONT.

La commission est donc composée comme suit :

Est désigné en qualité de président de la C.C.A.T.M. : Willy FORMATIN

Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal » :

Effectifs	Suppléants 1	Suppléants 2
Jean-Paul MAWET	Georges FANIEL	Angélique TSOUTZIDIS
Selma TINIK	Véronique BONNI	Gérard LIEGEOIS
Jean-François MONTENAIR	Frédéric DELVAUX	André CARABIN

Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :

Effectifs	Suppléants 1
Lilliane VAN BOCXSTAELE	Jeannine BAGUETTE
Stéphan DUCHESNE	/
Vivien LEMAIRE	Paul BAIVIER
René BODSON	Patricia PAQUAY
Anny BLEYFUESZ	/
Thierry KLEIN	/
Christiane PAQUOT	/
Roger SCHMITZ	/
Olivier LENZEN	/

Article 2 – Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le

17 OCT. 2017

Carlo DI ANTONIO

